

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 006-315/11/BC

**■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie du trottoir du boulevard Michelet et de l'allée Ray Grassi à Marseille – 8eme arrondissement
DEPDSEA 11/6283/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de la Ville de Marseille, en sa séance du 9 juillet 2009, a approuvé l'opération de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords, conforté par la candidature à l'organisation de l'Euro 2016, dont le cahier des charges appelait les villes françaises à se doter d'équipements de grande qualité.

Le projet prévoit la transformation des abords du stade afin de mieux l'intégrer dans la ville. A cet effet, un large parvis piéton entourant le stade est créé. Les barrières qui aujourd'hui isolent le stade sont supprimées (hormis les jours de matchs de football) laissant place à de vastes esplanades piétonnes.

Signé le 8 Juillet 2011

La création de ces parvis a un impact essentiel dans la dynamisation du site puisqu'ils permettront de recréer une circulation piétonne périphérique autour du stade, autorisant chacun à se promener au plus près de l'enceinte sportive.

La rénovation du stade s'accompagne d'un programme immobilier de 100 000 m² de Surface Hors Œuvre Nette développé sur le site et la création d'un centre commercial.

L'architecture du centre commercial d'environ 25 000 m² sur trois niveaux s'articulera avec les espaces publics du stade Vélodrome. Les accès à ce centre pourront aussi bien se faire à partir du boulevard Michelet, que depuis le parvis haut du stade.

Ce centre sera implanté à l'emplacement de l'actuel parking relais de la RTM, en débordant d'environ 8 mètres sur l'espace public du boulevard Michelet et d'environ 1,70 m. sur l'allée Ray Grassi. Cette implantation permet de dégager le stade afin de le mettre en valeur sur une estrade formée par les parvis piétons tout en conservant une fluidité des circulations piétonnes le long du boulevard Michelet,

vers la station de métro et en direction du stade Vélodrome.

La Ville de Marseille a sollicité la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour acquérir l'une des emprises nécessaire à la future implantation du Centre Commercial, qui est l'un des éléments du programme immobilier d'accompagnement du projet.
S'agissant de domaine public de voirie, un déclassement est nécessaire

Le déclassement concerne donc une partie du trottoir du Boulevard Michelet, aujourd'hui occupé provisoirement par la gare de bus de la RTM, représentant une bande d'un peu moins de 8 m de large sur toute la longueur de l'actuel parking relais de la RTM (117m), un retour sur l'allée Ray Grassi, soit une superficie de 1039 m² environ (coloriée en rose sur le plan de détail du déclassement au 1/500 annexé au présent dossier). En sous-sol de l'allée Ray Grassi, un volume en tréfonds correspondant au passage du tube du métro a été découpé avant la cession au groupement. Ce volume sera conservé dans le domaine public communautaire.

Conformément au Code de la Voirie Routière, fixant les modalités des procédures relatives à l'ouverture, l'élargissement et au déclassement des voies communales, le présent projet a été soumis à enquête publique afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du dossier et présenter ses observations au Commissaire-Enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 17 février au 4 mars 2011 inclus.

Le 18 mars 2011, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable sur le projet de déclassement du domaine public routier communautaire du segment décrit ci-dessus pour une superficie totale de 1039 m² environ.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 8 Juillet 2011

- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 17 février au vendredi 4 mars 2011 inclus et l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur du 18 mars 2011.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la reconfiguration du stade vélodrome et de ses abords s'inscrit dans le mouvement de modernisation des stades européens,
- La mise en valeur architecturale et l'amélioration des circulations sur le parvis du nouveau stade vélodrome ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique:

Est approuvé le déclassement en volume du domaine public routier communautaire d'une partie du trottoir du boulevard Michelet et d'une bande de l'allée Ray Grassi à Marseille, 9^{ème} arrondissement.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI